

## **Conseil de Paris : Intervention d'Anne Hidalgo sur le compte administratif 2015**

*Seul le prononcé fait foi.*

« Mes chers collègues,

Dans un contexte de contrainte financière sans précédent, nous restons fidèles à notre stratégie financière tout en maintenant fermement notre ambition pour Paris en matière de développement économique et de solidarité.

Nous nous attachons pour cela à respecter trois orientations structurantes : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux des impôts locaux directs et maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement local.

Le compte administratif 2015 illustre pleinement cette stratégie, mise en œuvre avec rigueur.

Vous le savez, le compte administratif 2015 a dû encaisser d'importants chocs financiers externes, avec une baisse historique des dotations d'Etat et une nette progression des dépenses de péréquation pour Paris.

En incluant les notifications reçues pour 2016, la perte de ressources cumulée représente près de 1Md€ depuis 2010. Ce constat, la Chambre Régionale des Comptes l'a d'ailleurs elle-même mis en évidence avec justesse dans l'un des rapports qui vous est par ailleurs présenté dans le cadre de ce Conseil.

Nous avons répondu à cette contrainte forte par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement. Leur progression hors péréquation a été limitée à +0,8% entre 2014 et 2015, et à +1,7% au global. L'évolution de la masse salariale a participé à cette évolution modérée.

En outre, conformément à notre engagement, les taux des impôts directs locaux parisiens sont restés stables en 2015. Ce choix nous distingue de la majorité des grandes villes françaises. Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38%, Paris se place plus de 10 points en-dessous du taux moyen constaté en France.

Le respect de cette promesse a été rendu possible grâce à une optimisation intelligente des recettes de fonctionnement, n'impactant pas directement les contribuables parisiens.

Comme nous l'avions annoncé et conformément au Programme d'investissement de la mandature adopté en décembre 2014, nous avons déployé 1,4Mds€ d'investissement en 2015.

Ces dépenses servent nos objectifs les plus essentiels : 361M€ ont été investis pour le logement social, 341M€ pour les opérations d'aménagement et les acquisitions foncières. 142M€ ont été consacrés aux opérations de transport et de travaux de voirie.

Des sommes importantes ont également été allouées à l'entretien et la création de nouvelles places dans les équipements petite enfance – plus de 53M€ contribuant à l'ouverture de près de 500 nouvelles places en 2015 –, à la création d'espaces verts, à la protection de l'environnement, au renforcement de la propreté urbaine.

Finalement, dans ce contexte particulièrement contraint, l'excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a permis de maintenir l'autofinancement, lequel, conjugué à un haut niveau de recettes d'investissement (qui s'explique notamment par le développement des cessions foncières et immobilières), a contribué à financer 63% des dépenses d'investissement.

Nous sommes parvenus à limiter les nouveaux emprunts à un montant de 740,5M€ en 2015, en cohérence avec l'autorisation budgétaire. En outre, je tiens à rappeler qu'avec 59% d'encours de dette sur une année de recettes de fonctionnement et 2.044€ de dette par habitant, Paris demeure l'une des collectivités les moins endettées de France. C'est aussi l'un des constats dressés par la Chambre Régionale des Comptes.

Ces comparaisons sont éclairantes mais rendent cependant insuffisamment compte des ressources patrimoniales dont dispose la Ville, qui sont trois à quatre fois supérieures à celles des autres grandes métropoles françaises, et que nous nous attachons à valoriser, comme en témoigne le compte administratif (avec 200 M€ de recettes foncières).

A notre solidité financière s'ajoute notre volonté de transparence et de modernisation de la gestion, que je tiens à nouveau à affirmer devant le Conseil de Paris – si certains d'entre vous en doutaient.

Je vous invite, à ce titre, à une lecture attentive des deux récents rapports de la Chambre Régionale des Comptes, qui mettent en évidence les progrès significatifs réalisés par la Ville au cours des dernières années.

Afin de franchir une nouvelle étape en matière de transparence et d'accroître la qualité du débat démocratique, je vous confirme, comme je l'ai précisé à un grand quotidien économique il y a quelques jours, mon souhait que la Ville de Paris s'engage maintenant dans une démarche de certifications de ses comptes dans le cadre expérimental défini par l'État.

Paris doit rester pionnière en matière de modernisation de la gestion publique. C'est un chantier que les services préparent depuis quelques années déjà et dont j'ai confié le pilotage à Julien

Bargeton, en lien avec les juridictions financières et le Ministère des finances et des comptes publics.

Nous maintiendrons nos efforts et continuerons à rendre la gestion de la municipalité plus performante et plus transparente, à dégager des marges en fonctionnement et à optimiser les recettes afin de mettre en œuvre notre ambitieux programme d'investissement de 10Mds€. Nous renforcerons ainsi la dynamique de notre ville, source d'emplois et moteur de son attractivité.

Je remercie Julien Bargeton et l'ensemble des adjoints pour leur travail essentiel.

C'est en restant fidèles à notre méthode exigeante que nous continuerons à offrir un service public d'excellence aux Parisiens et à conquérir pour eux de nouveaux progrès. »

**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris

**Contacts presse :** [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61